



AGENCE DEPARTEMENTALE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT

Conseil d'Administration

Séance du mercredi 3 juillet 2024

DELIBERATION N°2024/35

Extrait de la réunion du 3 juillet 2024 à 9H, organisée à l'ADHL à Nîmes

ORIENTATIONS GENERALES CONCERNANT LE PERSONNEL

TABLEAU DES EFFECTIFS

ETAIENT PRESENTS ET ONT PRIS PART AU VOTE :

Pour le Collège des Conseillers Départementaux : 3 votants
M. Christian BASTID, M. Remi NICOLAS, M. Christophe SERRE

Pour le Collège des membres associés : 1 votants
Mme Sylvie NICOLLE

Pour les représentants des Collectivités Territoriales : 0 votant

4 PROCURATIONS

M. Françoise LAURENT-PERRIGOT donne procuration à Mme Sylvie NICOLLE
M. Philippe RIBOT donne procuration à M. Christophe SERRE
Mme Laurence BARDUCA-FAUQUET donne procuration à M. Rémi NICOLAS
M. Vincent BOUGET donne procuration à M. Christian BASTID

6 ABSENTS EXCUSES

M. Denis BOUAD, Mme Maryse GIANNACCINI, M. Julien PLANTIER, M. Marc LARROQUE,
Mme Amal COUVREUR, Mme Carole SOLANA

ETAIENT PRESENTS SANS PRENDRE PART AU VOTE :

Paierie Départementale : Cheffe de service comptable Mme Evelyne GIULIANI (Excusée),
M. Nicolas SAUZET

Personnel de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement : Magali MONTICELLI,
Nicolas JEANNET, Jean Paul RIVIERE, Baya DJAHNIT, Sindy PARGUEL.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1412-1, L.1412-2, L.2221-2 à L.2221-10, R.2221-1 à R.2221-26, R.2221-53 à R.2221-62,

Vu la délibération n°4 du Conseil départemental du Gard en séance plénière du vendredi 18 novembre 2022 créant l'Agence départementale de l'habitat et du logement sous la forme d'un établissement public administratif et approuvant ses statuts,

Vu les statuts de l'Agence, notamment les articles 8 et 19

Vu la note de synthèse envoyée par courriel aux membres du conseil d'administration,

Vu Les pièces du dossier,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du tableau des effectifs,

Sans obligation de quorum (2^{ème} convocation)

DELIBERE

ARTICLE 1 :

Dans le cadre du FSE +, l'ADHL propose de développer ses missions. Afin de pouvoir les mettre en œuvre, il est nécessaire de créer deux postes pour les catégories A ou B ou C soit dans la filière médico-sociale ou administrative pour accroissement temporaire d'activité.

Il a été approuvé le nouveau tableau des effectifs de 45 équivalents temps plein.

Résultat du vote : 8 VOIX POUR, vote à l'unanimité.

ARTICLE 2 :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, CS 88010, 30941 Nîmes cedex 09, qui peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ANNEXE :

TABLEAU DES EFFECTIFS (annexe 14)

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

11 JUL. 2024

Christian BASTID



Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- la publication le : 15 JUL. 2024
- l'affichage le : 15 JUL. 2024
- la transmission au représentant de l'Etat le : 15 JUL. 2024

TABLEAU DES EFFECTIFS AGENCE DEPARTEMENTALE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT AU 03 JUILLET 2024

Articles L.512-12 à L.512-15 du code général de la fonction publique	Catégorie	Grade ou fonction	Effectifs	Secteur	Cadre d'emplois
	A	Directeur	1	Administratif	Cadre d'emplois d'attaché ou d'ingénieur
	A	Directeur de projets	1	Administratif	Cadre d'emplois d'attaché ou d'ingénieur
	A	Chefs de services	2	Administratif	Cadre d'emplois d'attaché ou d'ingénieur
	A	Chargée de gestion administrative et financière	1	Administratif	Cadre d'emplois d'attaché ou d'ingénieur
	A	Secrétaire général	1	Administratif	Cadre d'emplois d'attaché ou d'ingénieur
	B	Assistante de Direction	1	Administratif	Cadre d'emplois de rédacteurs
	B ou C	Secrétaires	2	Administratif	Cadre d'emplois de rédacteur ou adjoint administratif
	A	Responsable unité/equipe	2	Social/ Administratif	Cadre d'emplois d'assistant socio-éducatif
	B	Technicien (SLIME ou LEU)	1	Technique	Cadre d'emplois de technicien
	B	Prospectrice	1	Administratif	Cadre d'emplois de rédacteur ou adjoint administratif
	A	Assistant Socio-Educatif	16	Social	Cadre d'emplois d'assistant socio-éducatif
	A	Assistant Socio-Educatif (emplois temporaires)	4	social	Cadre d'emplois d'assistant socio-éducatif
	A	Chargé(e) de mission et projets	3	Social	Cadre d'emploi d'attaché ou d'ingénieur
	B	Chargé de dispositifs	1	Social	Cadre d'emploi de rédacteur ou filière sociale
	B	Référent fonctionnel	1	Administratif	Cadre d'emploi des rédacteurs
	B	Coordonnateur d'action sociale	2	Social	Cadre d'emploi des rédacteurs
	C	Assistant administratif	2	Administratif	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
	B ou C	assistant administratif ou rédacteur (emploi temporaire)	1	Administratif	Cadre d'emploi des adjoints administratifs ou rédacteurs
	A ou B ou C	adjoint administratif, rédacteur, attaché, assistant socio éducatif (accroissement temporaire d'activité)	2	Social ou administratif	cadre d'emplois de la filière médico sociale ou administrative
Effectifs ETP			45		

PRÉFECTURE DU GARD
 Reçu le
 15 JUL. 2024
 Bureau du Courrier